Les mesures du Pacte acceptées par
M. Jean-Paul Fournier, réélu maire de Nîmes,
au nom de la liste « Choisissons Nîmes »

Extrait du Pacte pour la Transition à la Nîmoise,

page 1 :

Cette signature est un engagement mutuel entre la liste candidate [et élue] aux élections municipales et le collectif citoyen porteur du Pacte (Nîmes-en-Transition).

page 4 :

L'esprit du Pacte pour la Transition est d'engager les collectifs citoyens dans la mise en œuvre et le suivi des engagements pris avec les élu·es. Il convient donc de mettre en place, ensemble, un dispositif permettant cette construction collective et ce suivi par les habitants et habitantes de la commune.

les 3 principes transversaux

Principe A : Sensibilisation et formation à la transition : (pages 7-8)[1]

Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu.es, agent·es territoriaux, jeunes, habitant.es, acteurs économiques, etc.

Principe B : Co-construction des politiques locales : (page 9)

Engager un processus de construction collective des politiques locales, en associant élu.es, citoyen.nes, agent.es et représentant.es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale : (page 10)

Intégrer des critères environnementaux et sociaux décisifs dans les arbitrages sur les projets locaux pour répondre à l'urgence climatique et sociale tout en prenant en compte les impacts sur le long terme y compris dans l'organisation de la commune et ses groupements.

les 15 mesures retenues sur les 32 proposées

#01. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales) (pages 11-13)

1 : ● ● Adopter un schéma de commande publique responsable visant à intégrer des produits issus de filières équitables pour les restaurations collectives, pour les événements organisés par la collectivité, pour les distributeurs automatiques gérés par la collectivité, à acheter des produits artisanaux équitables pour les articles de bureaux, les coffrets cadeaux des salariés

2 : ● ● Organiser régulièrement des actions de communication et formation sur l'achat public responsable, auprès des élu·es, des agents, et des acteurs économiques du territoire.
Dans le domaine du BTP introduire une composante réduction/recyclage des déchets.

---

1 les renvois sont relatifs aux pages qui traitent du sujet dans le document complet :
«Pacte pour la Transition à la Nîmoise : https://www.nimesentransition.org/doc/pacte.pdf

Les pastilles de couleur indiquent que la même mesure a été signée par les listes Bouget ● et Lachaud ●

3 : Créer un espace de ressources facilitant l'accès des entreprises à commande publique, en leur permettant notamment d'avoir une visibilité sur les futurs achats de la commune.

#03. Alimenter les bâtiments et l'éclairage publics en énergie 100 % renouvelable et locale (pages 17-19)

1 : ● ● Objectif 50% d'électricité renouvelable et locale pour les bâtiments publics : lancez votre commune dans la transition énergétique.

2 : ● Objectif 75%: renforcez l'implication de votre commune et confirmez sa volonté de participer à la transition énergétique.

#05. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices (pages 22-24)

1 : ● ● Faire du lien entre producteurs et consommateurs (soutien aux AMAP, organisation d'un marché des producteurs et productrices locales régulier...) et utiliser la commande publique responsable pour développer des filières locales et équitables

#07. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective (page 27-28)

1 : ● ● Au moins 20% de bio local (ou 40% local ou équitable) sous signe de qualité et 1 repas végétarien par semaine.
Voter au niveau communal et intercommunal l'exonération pour 5 ans de Taxe sur le Foncier Non Bâti pour les parcelles en agriculture biologique (Loi : Article 1395G du CGI)

2 : ● Au moins 50% de bio local (ou 70% local ou équitable) sous signe de qualité et 2 repas végétarien par semaine.
Travailler avec les autres services de restauration collective (collèges, lycées, hôpitaux, administration, ehpad, etc.) afin d'équiper le territoire de l'agglomération de légumeries performantes et partagées s'approvisionnant localement.

#10. Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun (pages 34-36)

1 : ● Donner l'exemple dans les services de la commune : faire un audit de l'eau.

Développer une gestion transparente de l'eau et mettre en place des dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie sur les bâtiments de commune.

Mener une action de pédagogie sur l'usage de l'eau : échanges de bons procédés, participation des usagers...

#12. Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique (pages 41-43)

1 : ● ● Réaliser rapidement des audits énergétiques de l'immobilier existant dans les communes. Créer ou renforcer une structure ou un service d'information, de formation et d'accompagnement des ménages, des élus, des agents territoriaux et des professionnels à la maîtrise énergétique.

Mettre en place les compétences qui permettent que ces structures soient en capacité d'accompagner et d'orienter les ménages en précarité énergétique vers le conseil et les aides disponibles.

#13. Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité (pages 44-45)

1 : ● Mettre à jour les documents d'urbanisme du territoire pour y intégrer notamment des critères de densité et de qualité environnementale, le blocage de l'étalement urbain en «tâche d'huile» et réévaluer la pertinence des zones identifiées «à urbaniser».

Assurer une formation des services des communes sur les conséquences néfastes de l'étalement urbain et de l'artificialisation des terres...

2 : ● Rénover au moins un bâtiment symbolique durant le mandat, selon les critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de maintien de la biodiversité du territoire (travaux et exploitation) ; adopter et diffuser d'ici 2024 un document de référence pour conditionner les projets de la commune (bâtiments et aménagements) selon ces mêmes critères .

#14. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité des transports en commun sur le territoire (pages 46-48)

1 : ● ● Définir un plan d'optimisation des transports en commun : augmentation de la fréquentation grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau (extension des plages horaires de disponibilité,...), l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire.

Étudier sérieusement la possibilité d'instaurer la gratuité pour tous.

Conférer à une commission extra-municipale du temps long (voir #29) l'évaluation du contrat de transport public/privé existant.

Augmenter le budget des transports en commun par habitant·e chaque année.

2 : ● ● Enrichir le système de transports en commun d'une offre nouvelle en site propre, pour diminuer la part modale de la voiture au profit de celle des transports en commun tout en mettant en place les conditions de son succès : augmentation de la fréquentation, grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire, et augmentation du budget des transports en commun par habitant·e chaque année.

#15. Donner la priorité aux mobilités vertes (marche, vélo) dans l'espace public (pages 49-51)

1 : ● ● Modérer la vitesse automobile sur une partie de la commune (zone 30, zone de rencontre), généraliser les doubles sens cyclables et les « cédez le passage cycliste au feu », et installer un nombre suffisant de places de stationnements vélos (près des commerces, des arrêts de bus, des services publics, à l'intérieur des écoles...).

- Faire respecter les réglementations existantes (stationnement sur pistes cyclables, limitations de vitesse...).
- Établir en concertation avec les comités de quartier et les citoyens un plan de réduction des discontinuités et obstacles aux déplacements doux, doté d'un budget de travaux conséquent.

#16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles à Nîmes et dans les communes les plus denses de l'Agglo (pages 52-53)

1 : ● Mettre en place une politique de stationnement décourageant le stationnement en centre-ville (adaptée aux problématiques des communes)

2 : ● Créer au moins une zone de circulation apaisée. Limiter au PLU la taille des parkings en zone commerciale périphérique (report vers transports en commun et déplacements doux)

3 : Rendre le centre-ville piéton et/ou généraliser la ville à 30 km/h

#17. Développer une logistique urbaine et péri-urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune (pages 54-56)

1 : Interdiction des poids lourds affichant une vignette Crit'Air supérieur ou égal à 2 d'ici 2025

#25. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous (pages 75-76)

1 : ● ● Rendre accessible les services numériques au plus grand nombre

- Mobiliser les espaces culturels (comme les bibliothèques et médiathèques) ou d'insertion professionnelle des communes pour que toutes et tous puissent accéder à des ordinateurs. Cartographier et rendre visibles ces espaces.

#28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements (pages 83-85)

1 : ● ● Renforcer l'existant :

Renforcer la transparence et la communication autour des données de la commune/intercommunalité, et des travaux du conseil municipal/intercommunal et garantir lors des séances des conseils municipaux et de leurs groupements un temps de prise de parole des habitant·es

Organiser des sessions de formations collectives élu·es-agents territoriaux-habitant·es à d'autres modalités de gouvernance partagée, de prise de décision et de méthodes de dialogue

Valoriser et renforcer les dispositifs de participation existants (moyens et pouvoir de décision) : les commissions consultatives des services publics locaux, les commissions de contrôle financier des DSP doivent

compter en leur sein des représentants des associations d'usagers et des personnes qualifiées. Elles doivent fonctionner effectivement.

2 : ● ● Développer la co-construction des politiques locales :

Mettre en place au moins un dispositif de co-construction des politiques locales engageant pour réfléchir et travailler ensemble sur les projets de la commune.

#30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique et délibératif (pages 88-90)

1 : ● ● Création d'un Comité Local pour la Vie Associative (CLVA)

#31. Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant.es (pages 91-93)

1 : ● ● Favoriser la collaboration entre initiatives citoyennes/associatives du territoire en mettant à disposition un lieu et d'autres ressources

PACTE pour la transition

Nîmes en Transition

principe A

Sensibilisation et formation à la transition : Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu.es, agent-es territoriaux, jeunes, habitant.es, acteurs économiques, etc.

principe B

Co-construction des politiques locales : Engager un processus de construction collective des politiques locales, en associant élu.es, citoyen.nes, agent.es et représentant-es des acteurs locaux, notamment **pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.**

principe C

Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale : Intégrer des critères environnementaux et sociaux décisifs dans les arbitrages sur les projets locaux pour **répondre à l'urgence climatique et sociale** tout en prenant en compte les **impacts sur le long terme** y compris dans l'organisation de la commune et ses groupements.

#01
Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).
1 ✓ 2 ✓ 3 ✓

#02
Financer les projets de la commune et de l'Agglo prioritairement **par des prêts issus de sources de financements éthiques.**
1 2 3

#03
Alimenter les bâtiments et l'éclairage publics en énergie 100 % renouvelable et locale.
1 ✓ 2 ✓ 3

#04
Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.
1 2 3

#05
Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.
1 ✓ 2 3

#06
Préserver et développer le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.
1 2 3

#07
Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.
1 2 ✓ 3

#08
Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), **bleues** (cycles de l'eau), **brunes** (sol) et **noires** (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.
1 2 3

#09
Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.
1 2 3

#10
Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, **en la considérant comme un bien commun.**
1 ✓ 2 3

#11
Enclencher une démarche territoire à énergie positive et zéro-carbone, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.
1 2 3

#12
Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.
1 ✓ 2 3

#13
Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.
1 2 ✓ 3

#14
Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.
1 2 ✓ 3

#15
Donner la priorité aux mobilités vertes (marche, vélo) dans l'espace public.
1 ✓ 2 3

#16
Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles à Nîmes et dans les communes les plus denses de l'Agglo.
1 2 3 ✓

#17
uniquement pour la Ville de Nîmes

Développer une logistique urbaine et péri-urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.
1 ✓ 2 3

#18
Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie et avec les acteurs de l'ESS déjà à l'œuvre.
1 2 3

#19
Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets progressivement sur l'ensemble de Nîmes-Métropole.
1 2 3

#20
Développer les habitats participatifs ou partagés et les écolieux accessibles à toutes et tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif ou partagé et en soutenant les projets actuels.
1 2 3

#21
Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.
1 2 3

#22
Limiter la place de la publicité dans l'espace public.
1 2 3

#23
Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables.
1 2 3

#24
Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.
1 2 3

#25
Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.
1 ✓ 2 3

#26
Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, **ou pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire,** quel que soit leur statut.
1 2 3

#27
Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.
1 2 3

#28
Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements
1 2 ✓ 3

#29
Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.
1 2 3

#30
Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique et délibératif.
1 ✓ 2 3

#31
Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitants.
1 ✓ 2 3

#32
Soutenir la monnaie locale Krôcô, la mettre en place dans les services publics de la commune, de l'agglo et de leurs groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations.
1 2 3

En signant le présent Pacte, le candidat prend l'engagement de mettre en œuvre, dans le temps de la mandature 2020-2026, les mesures indiquées, dans le respect des trois principes A, B et C. Cet accord reste valable en cas de maintien au 2e tour de scrutin.

Pour la liste : CHOISISSONS NÎMES.

le candidat

Pour le collectif Nîmes-en-transition :